Rentrée 2023

Demande d'affectation spécifique au lycée Jean-Monnet (Montpellier) pour un enseignement artistique optionnel en classe de 2nde

N° identifiant national élève :

|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

NOM :	**Collège d'origine :**
Prénom : ..... F ❑ G ❑	Nom : .....
Date de naissance : ...../...../.....	Commune : .....
NOM et prénom du représentant légal de l'élève :	Public ☐
.....	Privé sous contrat ☐ hors contrat ☐
Adresse n° ..... Rue/Bd./Av.	Classe actuelle : .....
Code postal : ..... Commune :	**Lycée de secteur :**
Téléphone : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|	.....
LV1 : ..... LV2 :	

VŒUX

Optionartistique souhaitée : *(Il est possible d'émettre 2 vœux que vous classerez par ordre de préférence en indiquant 1 ou 2 dans la case.)*

- ❑ Arts plastiques
- ❑ Arts du cirque
- ❑ Cinéma Audiovisuel (CAV)
- ❑ Danse
- ❑ Histoire des arts
- ❑ Musique
- ❑ Théâtre - Expression Dramatique

***Attention** : des sorties culturelles régulières en soirée sont obligatoires.*

Internat :

L'admission à l'internat est indépendante de l'affectation dans une option artistique et reste conditionnée par les places disponibles. Une commission interne validera l'inscription en internat.

Cochez-la case concernée :

- ❑ Candidature sans internat
- ❑ Candidature avec internat **->** remplir la demande au verso

NB : l'élève admis ne pourra ni abandonner ni changer d'option artistique durant l'année de 2nde. L'abandon implique un retour sur le lycée de secteur.

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE SUR LA CANDIDATURE

❑ Très Favorable ❑ Favorable ❑ Sans opposition ❑ Réservé

Signature, cachet

*Pièces à joindre **obligatoirement*** (cocher les pièces) :

- ❑ **Bulletins** de l'année scolaire en cours (1er et 2e trimestres).
- ❑ **Lettre de motivation** de l'élève, *pouvant* préciser le projet d'études ou professionnel.

Vous *pouvez* également joindre :lettre de professeurs ; attestation de participation à une chorale, à un club théâtre ou d'expression artistique, à un atelier artistique ; portfolio de quelques images de travaux personnels en lien avec l'art demandé ; une courte critique de film, de spectacle ou d'exposition ; etc.

Date et signature du responsable légal :

❑ J'ai pris connaissance de la lettre de motivation de mon enfant et je l'approuve

Dossier à transmettre par le collège d'origine et **uniquement par mail** à l'adresse affectationart34@ac-montpellier.fr

pour le 25 mai 2023 au plus tard.

Rappel : En parallèle à cette demande, saisir dans Affelnet en vœu n°1 "Jean-Monnet atelier artistique", **code vœu 03421639**.
Au moins un autre vœu sur le lycée de secteur est fortement recommandé.

Plus d'informations sur le site du lycée : **https://jean-monnet-montpellier.mon-ent-occitanie.fr/**

Demande d'affectation spécifique au lycée Jean-Monnet (Montpellier)
pour un enseignement artistique optionnel en classe de 2nde

– Demande avec internat –

NOM, prénom du représentant légal : ……

Commune : ……

Téléphone : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___| *Portable :* |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

Mail : ……

demande une admission à l'internat pour mon enfant :

NOM : ……

Prénom : ……

Motif de la demande : ……

……

……

Temps et mode de transport envisagé du domicile au lycée : ……

……

CORRESPONDANT – IMPORTANT

En cas d'impossibilité de prise en charge immédiate par la famille, vous devez désigner OBLIGATOIREMENT un correspondant. (Celui-ci devra résider à Montpellier ou communes limitrophes.)
Les correspondants s'engagent à rester joignables, à prendre en charge et à héberger l'élève à la place de sa famille dans les cas suivants :

- Retour d'une sortie pédagogique au-delà de 22h.
- Epidémie
- Exclusion temporaire de l'internat
- Cas divers de force majeure

NOM / Prénom du correspondant : ……

Demeurant : ……

Code postal : …… Ville : ……

Téléphone : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___| Portable : |___|___|___|___|___|___|___|___|___|___|

s'engage à être correspondant de (NOM, prénom de l'élève) ……

durant toute sa scolarité au lycée Jean-Monnet.

Fait à ……, le ……

Signature du responsable légal :

N.B : Seront accueillis prioritairement à l'internat :
✓ élèves ayant été affectés sur un enseignement spécifique art et dont le domicile familial est éloigné du lycée Jean-Monnet.

Décision de la commission :

❒ Est admis/e à l'internat

❒ N'est pas admis/e à l'internat pour le motif suivant : ……

……

……

Le Proviseur